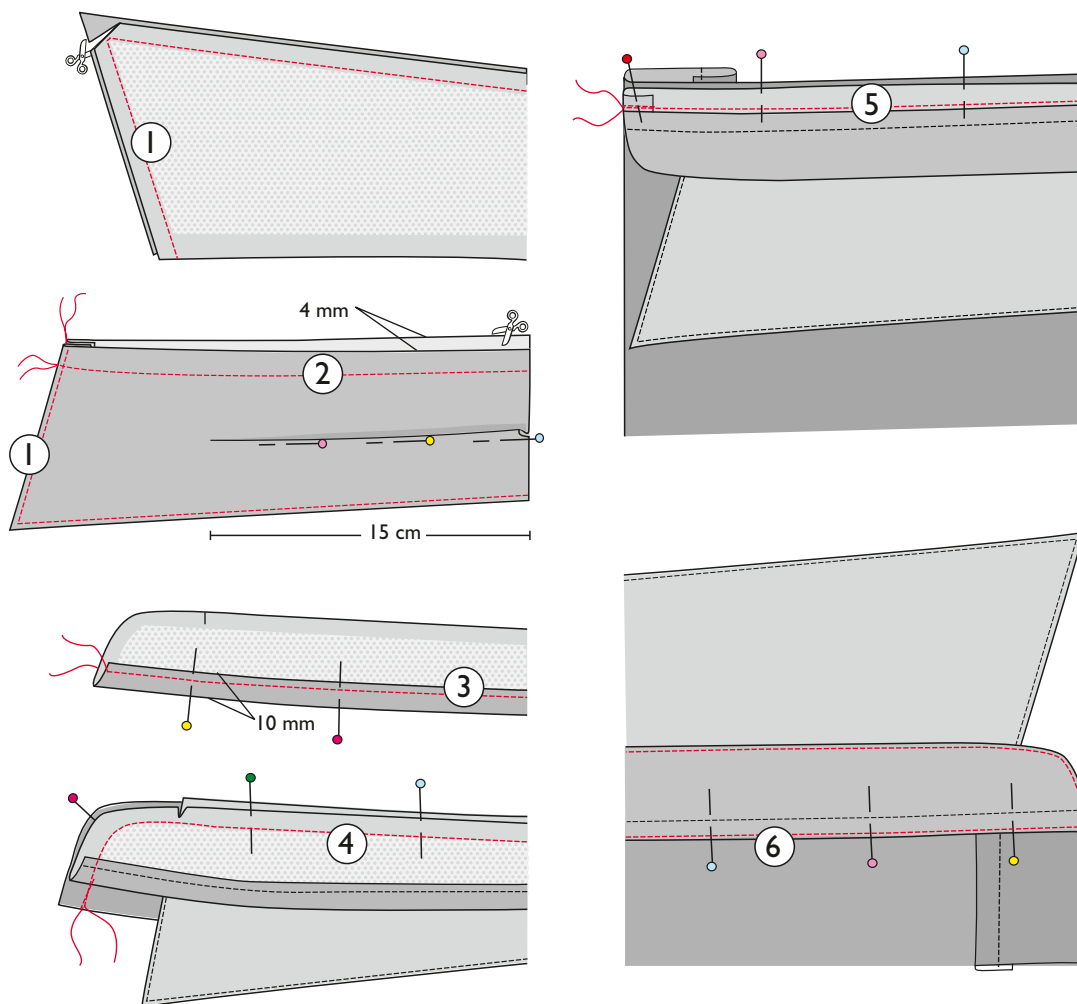


COL DE CHEMISE AVEC PIED DE COL II

OTTOBRE design®
7/2019



1. Épingler ensemble les deux pièces du col, endroit contre endroit, et piquer les extrémités et le bord extérieur. Dégarnir les coins, ouvrir les coutures au fer puis retourner le col à l'endroit. Surpiquer le tour du col, près du bord.

2. Épingler un pli sur le dessus de col comme indiqué dans l'illustration 2, le pli doit mesurer 2 mm de profondeur au milieu du col mais rétrécir progressivement vers les extrémités. Bâtir ensemble à la machine les bords inférieurs ouverts du col et réduire l'excédent de marge de couture sur le dessous de col. Ainsi le dessous de col est 4 mm plus étroit que le dessus de col ce qui aide le col à se plier et à se placer correctement.

3. Plier vers l'envers la marge de couture du bord inférieur du pied de col intérieur et piquer le long de ce bord en utilisant le pied presseur comme guide.

4. Épingler le bord inférieur du col au bord supérieur du pied de col intérieur, endroit du pied de col intérieur contre endroit du dessus de col. Épingler et piquer ensemble les pieds de col intérieur et extérieur, endroit contre endroit, avec le col pris

entre les deux pieds. Dégarnir et cranter les marges de couture dans les coins.

5. Retourner le pied de col à l'endroit. Épingler et piquer le bord inférieur du pied de col extérieur à l'encolure du vêtement, endroit contre endroit.

6. Épingler soigneusement le bord inférieur du pied de col intérieur à l'encolure et le piquer en place près du bord. Surpiquer près du bord le tour du pied de col.

© Copyright

Les modèles, les instructions et les patrons sont uniquement destinés à un usage personnel par des couturiers amateurs. Toute utilisation commerciale ou industrielle est interdite. Les modèles, les instructions, les patrons, les schémas et les photographies sont protégés par les droits d'auteur. Le droit de les reproduire par quelques moyens ou sous quelques formes que ce soit est exclusivement réservé au titulaire du droit d'auteur. La copie du contenu de ce fichier sur des dispositifs tels que les supports numériques pouvant servir à la duplication ou au partage est également considérée comme de la reproduction. Tous droits réservés.

OTTOBRE